



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

SAMEDI 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 28 mars à 9h30, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 24 mars, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Marie-Françoise DUSSAUD, doyenne d'âge.

Présents :

Mme JOURDANNEAU-FORT, M. ROUSSET, Mme HIDRI, M. KALKIAS, Mme CHEVEREAU, M. PAQUET, Mme DONCARLI, M. CHARDEY, Mme DUSSAUD, M. DAFI, Mme BOUILLOT, M. ZAKY ABDOU, Mme MATSA, M. MABROUK, Mme PAYEUR, M. ARFI, Mme TZAREWSKY, M. SAINT-JULIEN, Mme RABESON, M. HADZIC, Mme BEGUIN, M. GUALA, Mme ABDELLI, M. ROBERT, Mme TRICOT, M. TORES, M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, Mme TILLY, M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO,

Absents, Excusés, Représentés :

Néant

Secrétaire de séance : Mme CHEVEREAU Annette.

M. PRIVAT – Madame la Sénatrice, chère Laure DARCOS, monsieur le Président du Conseil Départemental et de la Communauté d'agglomération, cher François DUROVRAY, mesdames et messieurs les élus présents dans la salle, chers collègues, chères Draveilloises, chers Draveillois,

Ce moment est toujours particulier. Un conseil municipal d'installation, c'est à la fois une fin et un commencement.

Pour moi c'est évidemment un moment chargé d'émotion car l'engagement que j'ai eu pour cette ville ne se résume pas à un mandat, il s'inscrit dans un temps long. Plus de 30 ans au service des draveillois. Plus de 30 années à accomplir des transformations, à défendre ses intérêts, à faire des choix parfois difficiles, mais surtout avec une ligne d'intérêt des draveillois.

Draveil n'est pas une ville que l'on administre, c'est une ville que l'on sert. C'est une ville que l'on partage. Nous avons traversé des épreuves que peu d'équipes municipales auront connues avec une telle intensité. Il y a eu la crise sanitaire, le covid, les incertitudes, ses inquiétudes, ses drames. Et puis, ici même à Draveil une épreuve institutionnelle majeure avec la situation que chacun connaît concernant le maire précédent.

Il a fallu assurer la stabilité de la ville, maintenir le cap, garantir la continuité du service public dans un moment particulièrement délicat. Il a fallu parfois faire face à des incompréhensions. Il y a des désaccords internes et prendre des décisions qui n'étaient pas simples mais il était nécessaire pour préserver l'intérêt général.

Il y a eu ensuite un contexte international instable : la guerre avec des conséquences économiques et sociales.

Et puis il y a eu ces moments de tension : des émeutes où il a fallu protéger, rassurer et tenir. Dans ces moments-là, une ville peut vaciller. Draveil, elle, a tenu. Elle a tenu grâce à une chose simple : la solidité de ses équipes, la cohésion de ses agents, l'engagement de ses élus et la confiance des habitants.

Je veux dire un mot très fort pour les agents municipaux. Ils sont souvent dans l'ombre mais sans eux rien ne fonctionne. Dans les moments les plus difficiles, ils ont été présents, disponibles, professionnels, engagés. Eux aussi ont tenu la ville. Et je veux leur rendre un hommage sincère et appuyé.

Je veux remercier aussi mon équipe d'élus parce que gouverner une ville ce n'est jamais simple. Cela suppose de décider, d'assumer, parfois de faire face à des critiques injustes, mais ensemble nous avons avancé.

Nous avons porté des projets importants, concrets, utiles pour les draveillois. Je vais vous en citer quelques-uns : la création de L'Escale des Bergeries, un lieu attendu pour notre jeunesse, aux travaux du Conservatoire, à la signature du bail permanent enfin du lancement du cinéma, aux travaux du groupe scolaire à Saint-Exupéry et à ceux du centre administratif. Mais j'en passe. Et aux aires de jeux comme celle du centre-ville et de la rue du Repos. Et ensuite, bien d'autres encore qui participent tous à l'amélioration concrète de la vie quotidienne.

Nous avons porté des projets importants des investissements structurants pour la ville, la préservation de nos équilibres financiers, la modernisation de nos équipements, le maintien d'un service public de qualité.

Tout cela dans un contexte pourtant contraint. Et je veux le dire clairement, Draveil est aujourd'hui une Ville soudée, structurée et bien gérée.

Je n'ignore pas non plus le climat dans lequel s'est tenue cette campagne. Elle a été très dure, parfois excessive, parfois même inquiétante. Des propos ont été tenus. Des soutiens ont été affichés. Ils ont troublé et parfois même inquiété car ils ne correspondaient ni aux valeurs ni à l'exigence morale que les draveillois amènent de celle et ceux qui attirent à les représenter. Mais je le dis avec gravité, la démocratie locale ne peut pas se construire dans l'attention ni dans l'intimidation. Elle doit rester digne, respectueuse, à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres. Et malgré ce contexte, les draveillois ont fait un choix. Un choix clair. C'est de confier l'avenir de leur ville à une femme engagée, compétente, profondément attachée à ce territoire.

Je salue ici la victoire d'Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT et toute son équipe « Ensemble pour Draveil ». C'est une victoire méritée. (Applaudissements).

Elle connaît la ville. Elle connaît les dossiers. Elle connaît ses habitants. Et surtout elle a l'expérience, la solidité et la détermination nécessaire pour poursuivre le travail engagé.

Alors oui, ce matin il y a de l'émotion mais il y a aussi beaucoup de confiance, confiance dans l'avenir de Draveil, confiance dans celle et ceux qui ont désormais porté son destin avec leur vision, leur énergie et leurs propres choix.

À vous madame le Maire, à votre équipe, je souhaite sincèrement de réussir. (Applaudissements).

Merci à tous.

Je vais maintenant laisser la parole à la doyenne du conseil. Madame Marie-Françoise DUSSAUD, je vous demande de venir pour donner la suite au conseil avant l'élection et la nomination de Madame le Maire.

MME DUSSAUD – Je prends la parole comme vous le voyez assez émue. Donc, le conseil municipal étant au complet, je déclare ouverte la séance.

Nous avons reçu la démission de Monsieur Jean BOUILLET, élu municipal de la liste « engagés pour Draveil ». Monsieur Thierry BATTESTI, suivant sur la liste a accepté de siéger au conseil municipal.

Je vais maintenant procéder à l'appel des élus municipaux et invite chacun à se lever à l'appel de son nom. (Madame DUSSAUD fait l'appel).

Avant de procéder à l'élection du Maire, il y a lieu de désigner 2 assesseurs pour le dépouillement.

Je vous propose de retenir deux élus parmi les membres présents : monsieur Jean-Luc ALGRE et monsieur Maximilien GUALA. Nous avons choisi le plus âgé et le plus jeune.

DCM 26-03-015 Election du Maire

MME DUSSAUD - Je demande qui parmi les conseillers municipaux se portent candidat ?

Madame JOURDANNEAU-FORT est la candidate à la Mairie de Draveil.

(Procédure du vote à bulletin secret). Maintenant nous allons procéder au dépouillement avec monsieur ALGRE et monsieur GUALA.

Je proclame donc l'élection de madame Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT comme Maire de la Ville de Draveil.

(Applaudissements).

Nous allons procéder à la cérémonie de l'officialisation avec la remise de l'écharpe.

M. PRIVAT - C'est avec grand plaisir Anne-Marie que je vais te remettre l'écharpe pour me succéder. Je te remercie pour tout le travail que tu as fait jusqu'à maintenant et je suis heureux et honoré de te remettre l'écharpe. Voilà et en même temps, je te remets ce bouquet.

(Applaudissements).

Et maintenant, je vais te laisser la parole car je sais que la mairie est entre de bonnes mains. Bravo Anne-Marie. (Applaudissements).

MME LE MAIRE - Beaucoup d'émotions moi aussi. Madame la Sénatrice, chère Laure DARCOS, monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne et de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, cher François DUROVRAY, monsieur le Maire, mon cher Richard, mesdames et messieurs, chers Draveillois, mes chers collègues élus, chers agents de la ville et à ma famille, à mes amis également présents.

(Applaudissements).

Alors c'est un moment, un moment unique, un moment fort et un moment qui engage. J'ai à cœur tout d'abord de remercier tous mes soutiens en politique institutionnelle et que vous avez pu voir lors de la campagne à mes côtés et qui pour certains sont présents là aujourd'hui.

A l'instant où cette écharpe m'est remise, je mesure pleinement ce qu'elle représente. Elle n'est pas un honneur personnel, elle est une responsabilité. Elle est un symbole de la République et elle est surtout le lien entre les habitants et la liste qu'ils ont choisi pour les servir.

Alors je remercie tout d'abord monsieur le Maire, Richard, pour ces mots prononcés. Je ferai en sorte de les mériter.

Tu as fait le choix de ne pas te représenter et je tiens à te dire combien ta confiance et ton soutien m'ont touchée profondément. Je serai à la suite de cette belle histoire, celle des femmes et des hommes qui ont fait et qui font Draveil.

Merci pour ce que tu m'as transmis, ton sens du terrain, ton regard juste, ton attention sincère aux autres et cette relation humaine que tu maîtrises comme personne. Ta gentillesse est toujours unanimement reconnue et ta connaissance fine de la ville ont été des repères précieux pour moi dans cette campagne et dans cet apprentissage de la ville. Je sais qu'au-delà des échéances électorales, nous resterons en lien.

Je suis heureuse désormais de te savoir un peu plus disponible pour être proches des tiens. Et c'est bien mérité. Le terrain n'a aucun secret pour toi et je sais que je pourrais compter sur tes conseils avisés à tout moment.

Je veux ensuite remercier les draveilloises et les draveillois pour leur confiance et pour le choix déterminant qu'ils ont exprimé.

Je veux aussi saluer l'ensemble des candidats et des équipes engagées dans cette élection.

La démocratie locale est vivante lorsqu'elle est respectée et je veux dire ici à chacun que vous aurez votre place dans le débat républicain. Nous partagerons une même responsabilité : être à la hauteur de la confiance des habitants.

Je serai une Maire respectueuse, à l'écoute et attachée à un fonctionnement démocratique exigeant qui appelle un climat de respect réciproque.

Aujourd'hui une nouvelle étape s'ouvre pour Draveil. Je veux incarner un renouveau pour notre ville, un renouveau solide et attendu, un renouveau responsable, un renouveau qui s'appuie sur une connaissance précise de notre ville, de ses quartiers, de ses habitants et de ses attentes.

Je connais Draveil depuis toujours. Je l'aime profondément et je veux la servir avec exigence et sincérité.

Je veux aussi m'adresser à mon équipe, à nos soutiens et à mes chers collègues de la majorité. Nous avons mené une campagne intense, difficile. Nous avons porté un projet sérieux, construit, crédible et qui répond aux attentes exprimées.

Aujourd'hui, tout commence. Être élue, ce n'est pas une finalité, c'est un devoir, un devoir d'engagement quotidien, un devoir d'exemplarité, un devoir de résultats. Nous sommes une équipe, une équipe au travail, une équipe au service des draveillois dans leur proximité.

Je pense également à nos agents municipaux. Sans eux, rien ne peut fonctionner. Sans eux, rien ne peut avancer. Ils sont le cœur de notre service public. Je veux leur dire toute ma confiance et toute ma volonté de travailler avec eux, dans le respect et la reconnaissance de leur engagement.

Draveil est une ville précieuse :

- une ville de nature avec sa forêt, ses bords de Seine, ses quartiers,
- une ville de vie avec ses associations, ses commerces, ses écoles,
- une ville humaine avec la solidarité, ses familles et ses générations.

Notre responsabilité est claire : protéger ce qui compte, faire évoluer ce qui doit l'être. Nous agissons avec une ligne simple : protéger les habitants, améliorer le cadre de vie, renforcer les services du quotidien et préparer l'avenir de nos enfants avec sérieux, avec méthode et avec transparence. Et toujours avec une exigence : dire la vérité et tenir nos engagements de rigueur et de transparence dans la gestion de notre ville.

Je veux enfin dire un mot un peu plus personnel. Je serai la première femme Maire de Draveil et je pense que cela porte une signification particulière aujourd'hui dans notre ville. Je mesure l'honneur qui m'est fait. Je mesure aussi l'exigence que cela implique. Je serai une Maire accessible. Je resterai comme je l'ai toujours été, une maire de terrain, une maire qui agit. Mais surtout, je serai une maire qui rassemble parce que Draveil est plus forte lorsqu'elle est unie.

Chères Draveilloises, chers Draveillois, cette ville est la vôtre et c'est ensemble que nous écrirons la suite. Ensemble pour Draveil. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. DAMERVAL, Mme BLOSER, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, M. TILLY ne prennent pas part au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29**
- **Nombre de bulletins nuls ou blancs : 3**
- **Reste le nombre des suffrages exprimés : 26**

A obtenu :

Mme Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT : 26 voix

Mme Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

DCM 26-03-016 Détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire

MME LE MAIRE - L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ».

Compte tenu que le nombre légal d'élus s'élève à 39, le nombre maximum d'Adjoints au Maire autorisé par les textes est de 11.

Donc, je vous propose de créer 11 postes d'adjoints.

Nous allons procéder au vote.

M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, M. TILLY ne prennent pas part au vote.

POUR : 26 voix

ABSTENTION : 2 voix (M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO)

CONTRE : 00 voix

DCM 26-03-017 Election des Adjoints au Maire

M.

MME LE MAIRE - L'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. »

M. ROUSSET – Madame le Maire. Oui, c'est avec honneur et une très grande joie que je vous présente une liste de 11 noms pour les 11 postes de Maire-Adjoints.

MME LE MAIRE – Merci monsieur ROUSSET.

Nous allons donc procéder à l'appel de votre nom et vous allez remettre dans l'urne votre vote.

M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, M. TILLY ne prennent pas part au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Inscrits : 39**
- **votants : 28**
- **nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28**
- **nombre de bulletins nuls ou blancs : 2**
- **Reste le nombre des suffrages exprimés : 26**

ont été proclamés adjoints au Maire :

1er Maire-Adjoint : M. ROUSSET

2ème Maire-Adjoint : Mme HIDRI

3ème Maire-Adjoint : M. KALKIAS

4ème Maire-Adjoint : Mme DONCARLI

5ème Maire-Adjoint : M. PAQUET

6ème Maire-Adjoint : Mme CHEVEREAU

7ème Maire-Adjoint : M. CHARDEY

8ème Maire-Adjoint : Mme DUSSAUD

9ème Maire-Adjoint : M. DAFI

10ème Maire-Adjoint : Mme BOUILLLOT

11ème Maire-Adjoint : M. MABROUK

Madame le Maire appelle individuellement les Adjoints au Maire et les installe en leur remettant leur écharpe.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
8. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

DCM 26-03-018 Désignation d'un référent déontologue de l'élu local

MME LE MAIRE – Nous allons donc procéder à l'élection d'un référent déontologique de l'élu local.

Le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte visé à l'article L. 5721-2 du CGCT. À noter que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes. Ces dispositions ne s'opposent donc pas expressément à ce que la désignation porte sur un déontologue lui-même désigné par le CIG, à condition que la collectivité soit d'accord. Cela ne s'oppose pas à ce qu'elle ait son propre référent, mais l'un est exclusif de l'autre.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Le référent déontologue doit accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts. Il peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

Les référents désignés sont tenus au secret professionnel dans le respect des articles 226- 13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Nous allons procéder au vote.

M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, M. TILLY ne prennent pas part au vote.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 2(M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO)

Contre : 0

DCM 26-03-019 Renouvellement de deux postes de Collaborateurs de Cabinet

MME LE MAIRE - La nouvelle mandature a pour effet de renouveler les emplois de cabinet.

Le nombre de collaborateurs de cabinet est limité à 2 compte tenu de la strate démographique de la collectivité et les crédits affectés aux recrutements des collaborateurs de cabinet doivent être soumis à la décision de l'organe délibérant,

Nous vous proposons de renouveler les deux emplois de collaborateurs de cabinet à temps complet et de fixer leur rémunération sur la base de l'indice brut 498, indice majoré 429 pour l'un et l'indice brut 801, majoré 658 pour l'autre.

Nous allons procéder au vote.

M. DAMERVAL - Madame le Maire, tout d'abord, nous souhaitons vous adresser nos félicitations Républicaines renouvelées pour votre élection et je regrette qu'il n'y ai pas eu de prise de parole des groupes d'opposition depuis le début de ce conseil.

Nous venons de désigner un référent déontologue et en début de ce conseil, moi je voudrais pouvoir remercier les 3 030 électrices et électeurs qui ont porté leur suffrage sur la liste de rassemblement de la gauche et des écologistes « Draveil en commun ». Cette confiance nous honore et elle nous oblige. Nous siégerons ici avec une exigence morale absolue.

La probité et l'exemplarité ne sont pas pour nous des options mais les fondements même du pacte républicain et nous serons des élus engagés portant avec détermination les trois piliers de notre projet : les transitions démocratiques, écologiques et sociales.

Nous tenons également à saluer les agents de notre collectivité. Ils sont le cœur battant du service public des draveillois... Ils trouveront en nous des interlocuteurs attentifs, attachés à la valorisation de leurs expertises et à l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment en matière de mutuelle et prévoyance.

Chacun voit bien que la situation économique se tend. Le budget de notre pays a été construit sur une hypothèse de baril de pétrole autour de 60 dollars, alors qu'il se situe aujourd'hui aux alentours de 100 dollars. Cet écart n'est pas abstrait, il se traduit concrètement par une hausse des prix des carburants, du chauffage et par une inflation forte qui touche en premier lieu les produits alimentaires. Les conséquences pour les ménages sont immédiates et durables et elles exigent des réponses locales de notre part. Et on le voit, cette campagne n'a pas été un débat de projet. Vous avez refusé la confrontation démocratique et aujourd'hui encore, une large part de la population est bloquée sur vos réseaux sociaux. Est-ce là votre conception de la démocratie ?

Je dois vous avouer avoir été choqué par les hués de certains élus en début de ce conseil municipal. Je ne considère pas que huer des élus de la République constitue un bon début en matière et en symbole démocratique.

Je terminerai sur un point d'une gravité exceptionnelle et qui pour nous sera une jauge du degré de rupture avec vos prédécesseurs. De manière systémique, des agents d'accueil ont porté des annotations électorales sur le listing d'accueil lors des deux tours du scrutin. Au regard du caractère systémique, cette démarche ne peut être imputable aux agents mais provient nécessairement d'instructions données. Ce fichage de nos concitoyens sur des critères politiques constituerait un délit majeur et une atteinte intolérable au principe démocratique.

Madame le Maire, voici trois questions :

- comptez-vous saisir le procureur de la République au titre de l'obligation de l'article 40 du Code de procédure pénale afin de faire toute la lumière sur ses pratiques ?
- quelle mesure allez-vous prendre pour faire cesser immédiatement ce fichage ?
- pouvez-vous garantir ici qu'aucune rupture d'égalité devant le service public ne découlera de ces pratiques ?

Nous serons une opposition constructive mais sans concession lorsqu'il s'agira de défendre les droits des draveilloises et des draveillois et l'intégrité de notre démocratie locale.

Je vous remercie.

Et comme vous avez pu le remarquer, nous ne prenons pas part au vote sur toutes les délibérations depuis le début parce que nous attendons des réponses de votre part.

Êtes-vous une rupture dans la continuité ou voulez-vous vraiment exercer une rupture ? Et ce premier geste de saisir le Procureur de la République pour ce fichage serait un symbole de cette rupture.

MME LE MAIRE- Monsieur DAMERVAL, vous avez pris la parole. Je vois que vous êtes toujours avec les mêmes considérations qu'avant. Si moi je vais incarner et j'espère bien le renouveau, je vois que vous, vous êtes toujours fidèle à vos positions.

Nous allons nous entendre sur un point. Je vais peut-être en rester là. C'est le devoir que nous avons de servir les draveillois. C'est peut-être la seule chose sur laquelle nous allons nous entendre. Mais en tout cas, c'est peut-être la seule chose primordiale et notre light motif pendant tout ce mandat. Libre à vous d'avoir évoqué ces points. Ils vous sont propres. Ils ne sont en aucun cas problématiques sur les élections. Vous jugez de choses, la loi en juge d'autres. Et là, pour le coup, nous sommes sur un renouvellement de deux postes de collaborateurs de cabinet avec une explication de vote qui déborde du vase. Mais ce n'est pas grave nous vous avons entendu. Voilà ce qui est fait. Et maintenant nous allons passer au vote.

M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, M. TILLY ne prennent pas part au vote.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 26

Abstention : 2 (M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO)

Contre : 0

DCM 26-03-020 Modalités de dépôt des listes en vue de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et de la Commission Communale des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

MME LE MAIRE - La présente délibération a pour objet de fixer les modalités de dépôt des listes en vue de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission Communale des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.).

Il est précisé ci-dessous le nombre de représentants au sein de ces trois commissions et les modes de scrutin.

1. La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- ☐ du Maire, qui est Président de droit,
- ☐ de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu selon un scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

2. La Commission de Délégation de Service Public

Les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public.

Compte-tenu du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient d'élire les membres de la commission de délégation de service public.

La commission est composée dans les communes de 3 500 habitants et plus par :

- ☐ Le Maire, Président de droit,
- ☐ 5 membres titulaires,
- ☐ 5 membres suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Pour rappel, la commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

3. La Commission Communale des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) :

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public.

Les attributions de la C.C.S.P.L sont celles fixées à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et peuvent se résumer en :

- ☐ l'examen des rapports,
- ☐ des consultations obligatoires

Cette commission, présidée par le Maire, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales.

Le règlement intérieur de la C.C.S.P.L. fixe à 10 membres la composition de cette commission en dehors du Maire ou de son représentant.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal d'élire sur la base du règlement intérieur cité :

- ☐ 5 membres du Conseil Municipal selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- ☐ 5 membres d'associations notamment locales désignés par le Conseil Municipal.

Il est proposé au conseil municipal de :

- ☐ Fixer les modalités de dépôt de listes en vue de la constitution de la Commission d'Appel d'offres (C.A.O.), de la commission de délégation de service public, et de la Commission Communale des Services Publics locaux (C.C.S.P.L.), ainsi qu'il suit :

- ☐ Les listes seront déposées contre récépissé ou adressées par lettre recommandée avec accusé de réception en mairie à l'attention du Maire – Mairie de Draveil, 3 avenue de Villiers BP 50 91211 Draveil Cedex – au plus tard le 1er avril à 12 heures.

- ☐ Les listes devront indiquer pour chaque commission les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

M. DAMERVAL, Mme BLOSER, M. ALGRE, Mme BELLAY, M. MAHEO, Mme GARAH, Mme DESBOIS-BOUBY, M. GUIN, Mme VIC, M. BATTESTI, M. TILLY ne prennent pas part au vote.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 26
Abstention : 2 (M. FOURNIER, Mme DI MAMBRO)
Contre : 0

Le conseil municipal est clos.

La séance du Conseil est levée à 11h04.

Annette CHEVEREAU
Secrétaire de séance



Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT
Maire de Draveil

*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*